

Mars 2022

Après tout ce blanc vient le vert,
Le printemps vient après l'hiver.
Après le grand froid le soleil,
Après la neige vient le nid,
Après le noir vient le réveil,
L'histoire n'est jamais finie.
Après tout ce blanc vient le vert,
Le printemps vient après l'hiver,
Et après la pluie le beau temps.

Claude ROY - Farandoles et fariboles



INFOS MUNICIPALES

Elections présidentielles : vote par procuration

Vous allez être absent le jour des prochaines élections, le 10 et 24 avril ?

Vous pouvez choisir de voter par procuration.

Pour cela, vous devez choisir l'électeur qui votera à votre place et faire une procuration.

Attention, vous devez faire cette démarche au plus tôt.

- **Vous pouvez utiliser le formulaire disponible en gendarmerie :**

Vous devez vous présenter **en personne** avec un justificatif d'identité.

Vous y remplissez le formulaire en indiquant notamment votre numéro national d'électeur et celui de l'électeur chargé de voter à votre place. Celui-ci peut être inscrit dans une autre commune que la vôtre. Vous pouvez connaître les numéros à l'aide du lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

- **Vous voulez faire la démarche en ligne**

Vous devez utiliser le téléservice « ma procuration », vous identifier avec *France Connect* et indiquer une adresse électronique (e-mail).

Après avoir reçu le mail indiquant le numéro de votre demande, vous devez vous rendre **en personne** dans une gendarmerie.

Vous devez y présenter un justificatif d'identité et indiquer le numéro de votre demande de procuration inscrit sur le mail que vous avez reçu.

Ensuite vous recevrez :

- ↳ Un mail contenant le récépissé de votre demande de procuration.
- ↳ Un mail confirmant la validité (ou l'invalidité) de votre procuration.

Recensement

Les jeunes doivent se faire recenser en Mairie dans le mois qui suit leurs 16 ans.

Cette démarche est obligatoire pour passer un examen, s'inscrire au permis de conduire ou à un concours.

Passage de la balayeuse : Lundi 14 mars

Pensez à ne pas laisser vos véhicules sur la chaussée afin de faciliter son passage.



Lundi : 15h à 17h
en Mairie

Mairie : 02.97.74.40.15

accueil.mairie@guilliers.fr

<https://www.guilliers.fr/>

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :

9h à 12h15- 13h30 à 17h00

Mercredi : 9h à 12h15

1^{er} et 3^{ème} samedi : 9h à 12h15

Cantine-Garderie :

02.97.74.50.15

Assistante sociale :

02.97.73.22.00 *sur RDV*

Bibliothèque : 02.97.74.48.32

Mercredi 15h00 à 17h00

Samedi 10h30 à 12h15

Espace Public Numérique :

02.97.22.99.38

- *Mardi* : 14h00 à 15h30

Atelier d'initiation

- *Mardi* : 15h30 à 17h00

Accès libres

Déchetterie Les Tertres :

02.97.22.85.80

Lundi et Jeudi :

8h30 à 12h00/13h30 à 18h00

Samedi :

8h30 à 12h30/13h30 à 17h30

Ploërmel Communauté :

02.97.73.20.73

Portage des Repas :

02.97.93.99.92

Gendarmerie : 17

Brigade de Ploërmel :

02.97.74.06.14

Maison Paroissiale :

02.97.74.40.66

Cabinet médical :

02.97.74.42.96

Cabinet kiné : 02.97.70.69.20

Pompiers : 18 ou 112

Samu : 15

Pour les urgences : 3237

LA POSTE :

du lundi au samedi

de 9h45 à 12h00

Départ courrier : 12H00

MARCHÉ : tous les mercredis
matins

Parking rue de la Mairie

La Mairie ayant acheté le bâtiment de l'ancienne supérette ainsi que son parking, celui-ci a été nettoyé et est remis en accessibilité pour le stationnement des véhicules particuliers et légers.

Ce parking est mis à disposition des usagers qui souhaitent se stationner pour accéder aux commerces. Il n'est, en aucun cas, dédié à des stationnements de longue durée ou pour des stationnements de riverains.

Lors des travaux qui devront être réalisés sur le local, ce parking pourra être de nouveau fermé.

Article écrit par M. LEMAZURIER

Permanence de vos Conseillers Départementaux

Hania RENAUDIE et Nicolas JAGOUDET, Conseillers Départementaux du Canton de Ploërmel se proposent de venir vous rencontrer en Mairie de Guilliers, sur rendez-vous, le samedi 19 mars 2022 de 9h00 à 12h00.

Ils seront à votre écoute sur différents sujets comme le handicap, l'enfance et la famille, l'insertion et l'emploi, l'éducation, les bourses jeunes, la culture, le sport, l'accompagnement des associations, l'environnement ou encore les routes.

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de leur collaboratrice, Madame CHIOCCI, au 02.97.54.83.92 ou par mail à l'adresse suivante: isabelle.chiocci@morbihan.fr

Dératisation

La prochaine distribution pour les particuliers aura lieu le mardi 8 mars de 9h00 à 12h00, cour de la Mairie. Vous devez vous déplacer en Mairie avec un récipient (exemple : petit seau) pour réceptionner vos sachets. Il n'y aura pas de livraison à domicile, ni de distribution ultérieure.

Formation taupes

Les taupes sont des mammifères insectivores qui ont la particularité de creuser des galeries souterraines et de faire des taupinières. Elles génèrent des dégâts aux activités agricoles et aux espaces verts.

Dans le cadre de la lutte contre les taupes, la FGDON Morbihan (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) propose des sessions collectives de formations aux techniques de piégeage.

La formation a pour objectif d'acquérir la connaissance et la pratique pour pouvoir limiter la population de taupes chez soi d'une manière autonome et efficace. La commune de Guilliers s'est engagée à signer une convention Multi-Services. Alors profitez-en, cette formation est gratuite pour les Guillierois. Plusieurs journées seront organisées en 2022 (printemps et automne)

Inscription en Mairie.

Exposition à une pulvérisation de pesticides

Vous souhaitez signaler des effets indésirables ou vous avez des interrogations en lien avec les pulvérisations agricoles ou non agricoles de pesticides ? Vous pouvez dans ce cas appeler la plateforme téléphonique : PHYTOSIGNAL.

Un numéro vert gratuit (0 805 034 401) vient d'être mis en place en Bretagne par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) au sein de la FREDON Bretagne.

- **Comment ça marche ?**

Une équipe de professionnels vous répond sur le numéro vert gratuit pour :

- ↳ Recueillir les signalements indésirables liés aux pulvérisations de pesticides agricoles ou non agricoles ;
- ↳ Répondre aux questions concernant la réglementation ou les pratiques d'utilisation des pesticides ;
- ↳ Assurer une prise en charge en redirigeant, le cas échéant, vers les autorités compétentes.

- **À quoi ça sert ?**

Phytosignal est avant tout un moyen de centraliser les signalements pour mieux les prendre en charge et ainsi évaluer et prévenir les risques sanitaires bretons liés à l'exposition aux pesticides.

Phytosignal ne traite pas :

- ↳ Les cas de conflits de voisinage.
- ↳ Les incidents professionnels (intoxication d'un agriculteur) dont la gestion est assurée par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) via le dispositif Phyt'Attitude (0 800 887 887).
- ↳ Les signalements d'urgence en lien avec les usages domestiques de pesticides qui seront suivis directement par le Centre Anti-Poison d'Angers (CAPTV Angers : 02.41.48.21.21).
- ↳ La mortalité apicole dont la gestion est assurée par l'Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère (OMAA : 02.44.84.68.84).
- ↳ Les épandages de fumiers, de lisiers ou de chaux qui doivent être étudiés par la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).

Pour toute question à propos de Phytosignal, renseignez-vous auprès de votre Mairie.

Frelons asiatiques

Dès les premières douceurs de mi-février, les femelles fondatrices sortent d'hibernation, tout au moins celles dont la cachette permet un réchauffement rapide. Pendant quelques jours, elles se refont une santé si elles arrivent à trouver les sucres énergisants dont elles ont un besoin vital. Les rescapées démarrent un nouveau cycle infernal. Chacune sera seule pour fonder une nouvelle colonie : construire le nid (une alvéole chaque jour), pondre (un œuf chaque jour), se nourrir et nourrir ses larves jusqu'à ce qu'elles deviennent nymphes, puis adultes ouvrières, 45 jours après la ponte de l'œuf. Pendant cette période (du 15 février au 1^{er} mai), elle est seule à assumer la survie de sa colonie.

Contrairement aux abeilles, la femelle fondatrice passe la plupart de son temps en dehors du nid, jusqu'à la naissance des premières ouvrières, 45 jours après la ponte du premier œuf, c'est-à-dire aux environs du 1^{er} mai. Après les premières naissances, la femelle fondatrice est remplacée dans son labeur, elle ne sortira plus du nid, elle ne fera plus que pondre comme une reine jusqu'à 100 œufs par jour et jusqu'à épuisement en automne.

Le moment clé pour piéger les femelles fondatrices, se situe donc au sortir de l'hibernation jusqu'au 1^{er} Mai (en fonction des aléas climatiques de l'année). Pendant cette période, leurs besoins sont des sucres pour elles, des protéines pour nourrir les larves, des fibres de bois et de l'eau pour construire l'ébauche de la structure du nid. Il a été observé et cela s'explique peut-être, qu'elles ne s'aventurent pas près des ruches, car c'est trop dangereux pour elle et la survie de la colonie en dépend. Même si « *vespa velutina nigrithorax* » s'est vite acclimatée à nos territoires nouvellement envahis, dans son environnement d'origine (Asie du Sud-Est), sa présence devant une ruche est beaucoup trop dangereuse. Les abeilles, là-bas, ont appris à se défendre jusqu'à conditionner les gènes de la femelle fondatrice de « *velutina* ».

Ça risque donc de durer encore quelques années, sauf peut-être dans les Landes où les frelonnes ont très vite compris et n'hésitent pas à braver ce danger, sans réaliser qu'il faut braver aussi le « Poulet des Landes », très friand justement des frelons.

Il est incontestable qu'une fondatrice piégée et éliminée, ne fera jamais de nid ! Il est incontestable aussi que, si une fondatrice mène à bien sa colonie, c'est bien parce qu'elle n'a pas été piégée.

C'est d'ailleurs, la raison pour laquelle : piéger seul dans son coin ne suffit pas ! Il faut mobiliser le voisinage au plus large autour d'un nid découvert trop tard, et non détruit avant les premiers gels sérieux, afin d'essayer de toutes les piéger.

Article écrit par M. GOURVENEZ

Nous vous donnons aussi R.D.V le dimanche 20 mars pour la foire aux plantes, pour y rencontrer un apiculteur professionnel qui vous expliquera le piégeage du frelon ainsi que bien entendu la vie des abeilles.



Divagation des chiens

Un chien en liberté, complètement livré à lui-même, peut traverser la route et se faire renverser. Il est aussi exposé à des blessures provoquées par des promeneurs qui, effrayés de voir un chien arriver vers eux, peuvent s'en prendre à lui. Bref, laisser un chien divaguer, c'est avant tout dangereux pour lui. C'est aussi dangereux pour les autres. Un chien qui surgit sur la route peut provoquer un accident de la circulation. Aussi gentil qu'il soit, le chien peut mordre une personne qui souhaiterait le récupérer, par peur.

Or, tout accident provoqué par un chien non tenu en laisse engage **la responsabilité exclusive de son propriétaire**. Ce dernier risque alors des sanctions pénales si les victimes portent plainte et il devra faire fonctionner son assurance responsabilité civile pour indemniser les dommages causés par son chien à autrui.

Laisser son chien divaguer sur la voie publique peut également faire l'objet d'une contravention de 5^{ème} classe dont le montant maximal s'élève à 150€ si l'infraction a été constatée par le Maire ou la gendarmerie.

Article écrit par Mme MEYER

Chenilles processionnaires

Il n'existe aucun moyen de se débarrasser définitivement des chenilles. Les traitements sont à refaire chaque année. En effet, même si l'on détruit toutes les chenilles vivantes sur son terrain, vos arbres seront ré infestés l'année suivante par des papillons pouvant provenir de plusieurs kilomètres et les chenilles peuvent rester enfouies dans le sol quelques jours à 5 années. Ces traitements annuels doivent donc être maintenus tant que des nids, et donc des papillons, existent dans notre région.

Article écrit par Mme MEYER

SMICTOM : nouvelles consignes de tri (bacs jaunes)

Désormais, chez vous, tous les emballages se trient !

A compter du 1^{er} mars, le tri des emballages évolue sur le territoire du Smictom Centre Ouest. Jusqu'à présent, vous déposiez dans votre bac jaune les papiers, les emballages en carton et en métal, ainsi que les bouteilles et flacons en plastique. Désormais, vous pouvez aussi **trier tous les autres emballages en plastique**.

Je trie



Tous les papiers
(séparés de leur emballage
plastique)



Bouteilles et flacons
en plastique



Emballages en métal



Briques et emballages
en carton



Tous les autres emballages en plastique



EN VRAC - NE PAS IMBRIQUER
BIEN VIDER - NE PAS RINCER

Afin d'accompagner ce changement, vous avez dû recevoir ou vous allez recevoir une lettre d'information exceptionnelle dans laquelle vous trouverez votre nouveau mémo-tri à découper et à conserver. Au verso de ce mémo-tri, le Smictom a indiqué le détail de toutes les familles plastiques concernées par l'extension des consignes de tri. Vous retrouverez ce mémo-tri ainsi que votre calendrier de collecte personnalisé pour votre rue sur le site du Smictom..

La lettre est aussi l'occasion de rappeler quelques informations concernant la collecte de vos bacs ou encore de partager quelques exemples de gestes Zéro Déchet. Cependant, n'oublions pas, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

En réduisant et en recyclant du mieux possible ses déchets, chacun peut agir pour préserver les ressources et l'environnement. Alors, bon tri à tous !

VOUS TRIEZ DÉJÀ...



DU COTÉ DES SERVICES

Bibliothèque

Pour les gourmands et les gourmets, venez faire un tour dans notre bibliothèque.

Nous avons le dernier livre de LAURENT MARIOTTE (la cuisine facile) ainsi que des livres de verrines sucrés/salés et des recettes pour apéros dinatoires et repas plus élaborés.



Boucherie

Evelyne vous informe que la « bonne bouche » sera fermée pour congés du **28 février au 10 mars inclus**.



Programme de l'Espace Public Numérique

MARDI : 14h – 15h30 (ouvert à tous et gratuit)	
1 ^{er} mars	Travailler le poids d'une photo
8 mars	Raccourcis clavier
15 mars	Exercices de rangements sur PC
22 mars	Débordé par les notifications ?
29 mars	Dessiner avec un écran

Ateliers sur inscription :

Armelle BUREAU – 02.97.22.99.38

a.bureau@ploermelcommunaute.bzh



La poste

Le facteur peut réaliser un ensemble de prestations au cours de sa tournée.

Ce n'est pas nouveau, le facteur ne fait pas que distribuer des lettres et des colis pendant sa tournée... il est à même de réaliser un ensemble de prestations. Des opérations qui prennent toute leur importance lorsque, par exemple, on réside loin d'un point de contact de La Poste, que l'on peut difficilement se déplacer ou que l'on n'utilise pas Internet.

En sollicitant directement son facteur ou en composant préalablement le 3631 (*), on peut lui demander différents services postaux lors de sa tournée quotidienne. Des prestations sans surcoût et bien entendu sous réserve que son moyen de locomotion le lui permette.

En effet, lors de sa tournée ou le lendemain dans certains cas, le facteur est en mesure de proposer des timbres-poste, des enveloppes « prêt à poster », des « prêt à recommander » suivi, des stickers autocollants pour suivre mon courrier, des emballages Colissimo ou Chronopost....

Afin de connaître l'ensemble des prestations qu'il peut vous proposer, le plus simple est de lui demander !

(*) Le 36 31 est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 et le samedi de 8h30 à 13h00. Appel non surtaxé, hors surcoût éventuel selon opérateur.

DU COTÉ DES ASSOCIATIONS

Le club des Guillerets

Après la reprise des activités et l'assemblée générale suivie de la galette des rois, voici venu le moment très attendu du repas à la bonne franquette. Il aura lieu le **jeudi 17 mars** à partir de 12h – 12h30.

Au menu : les cochons grillés

Repas offert (sauf le vin) aux adhérents du club. Non adhérents 12 euros.

Inscription obligatoire : Michel : 02.97.74.42.57 ou Jean-Claude : 02.97.22.88.98



PROGRAMME DE MARS	
Jeudis 3, 10, 24 et 31 mars :	Activités en salle / boulodrome / marche



Le comité des fêtes

Le dimanche 13 février a eu lieu la 1^{ère} bourse aux jouets, vêtements enfants et puériculture à la salle « Le Carrouêz ».

Le bureau du Comité tient à remercier tous les participants ainsi que les visiteurs qui se sont déplacés.

Ce fut l'occasion de se retrouver (dans le respect des gestes barrières) et de passer un très bon moment.

Merci aux bénévoles sans qui rien n'aurait pu se faire.



Le printemps avance à grands pas et pourquoi pas le fêter ?



Le comité des fêtes organise sa 1^{ère} Foire du Printemps. Gratuit pour les exposants et les visiteurs.

Ce sera l'occasion de découvrir des passionnés du milieu végétal, artisans et producteurs.

Ouvert de 10h00 à 17h00 au complexe sportif, restauration et buvette sur place. Des animations seront également proposées.

Nous vous attendons nombreux.

Contact pour les exposants : cdf56490@gmail.com ou par téléphone au : 07.50.60.16.54

DU COTÉ DES ÉCOLES



MFR

Le 12 mars de 9h00 à 17h00, la MFR organise une journée Portes Ouvertes.

(En espérant que le Covid ne mettra pas trop de restrictions pour son organisation)



DU COTÉ DES SPORTS



Football Avenir de Guilliers

Dimanche 13 mars : L'équipe A reçoit La Croix Hélian et l'équipe B les Forges.

Dimanche 20 mars : L'équipe A se déplace à Guégon et l'équipe B à Caro Missiriac.



DATES A RETENIR

Dates	Horaires	Manifestations	Organisateur / Lieu
Mardi 8 mars	9h00 – 12h00	Distribution raticides, souricides	Mairie – Cour de la Mairie
Samedi 12 mars	9h00 – 17h00	Portes ouvertes	MFR – Route de Josselin
Jeudi 17 mars	12h00 – 12h30	Repas à la bonne franquette	Les Guillerets –
Dimanche 20 mars	9h00 – 17h00	Foire aux plantes	Comité des Fêtes – Hall du complexe
Samedi 16 avril	Matin	Randonnée pédestre et VTT	VTT Guillérois – Complexe sportif
Dimanche 17 avril		Courses cyclistes	Ronde du Porhoët

Le Maire, Joël LEMAZURIER